

# CONFERENCE DU DESARMEMENT

CD/1397  
20 mai 1996

FRANCAIS  
Original : ESPAGNOL

---

NOTE VERBALE EN DATE DU 15 MAI 1996, ADRESSEE AU SECRETARIAT DE LA  
CONFERENCE DU DESARMEMENT PAR LA MISSION PERMANENTE DU VENEZUELA,  
TRANSMETTANT LE TEXTE DE LA DECLARATION FAITE PAR LE GOUVERNEMENT  
VENEZUELIEN A L'OCCASION DE LA SIGNATURE DU TRAITE DE PELINDABA,  
LE 11 AVRIL 1996

La Mission permanente du Venezuela auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales ayant leur siège à Genève présente ses compliments au secrétariat de la Conférence du désarmement et a l'honneur de lui adresser ci-joint le texte de la déclaration faite par le Gouvernement vénézuélien à l'occasion de la signature, le 11 avril 1996, du Traité de Pelindaba, instrument qui crée une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique.

La Mission permanente du Venezuela serait très obligée au secrétariat de la Conférence du désarmement de bien vouloir faire distribuer cette déclaration comme document officiel de la Conférence.

"Le Gouvernement vénézuélien exprime sa satisfaction après la signature, le 11 avril 1996, du Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique (**Traité de Pelindaba**), lequel représente un événement historique tendant à renforcer le régime international de non-prolifération des armes nucléaires, résultat des efforts conjoints déployés par l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine.

Le Gouvernement vénézuélien, reconnaissant que la création de zones exemptes d'armes nucléaires, consacrée dans des accords librement conclus entre les Etats intéressés, constitue une mesure efficace de désarmement, est convaincu que cet instrument juridique servira la stabilité régionale et le renforcement de la paix et de la sécurité internationales.

Dans cet esprit, le gouvernement national formule le voeu que les Etats parties prennent les mesures nécessaires pour que le traité susmentionné entre en vigueur à bref délai, complétant les efforts entrepris par l'Amérique latine et les Caraïbes avec la signature du Traité de Tlatelolco, par les pays de la région du Pacifique Sud avec la signature du Traité de Rarotonga, et par l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est avec la signature du Traité de Bangkok le 15 décembre 1995, et propre à stimuler l'incorporation d'autres régions du monde au régime des zones exemptes d'armes nucléaires."

Caracas, le 15 avril 1996

-----